



Ligue suisse
contre le bruit

Communiqué de presse du 1er avril 2021

Oui à la loi sur le CO₂ également du point de vue de la protection contre le bruit

Secrétariat

Kanzleistrasse 126
8004 Zürich

043 443 10 00

info@liguecontrelebruit.ch

www.liguecontrelebruit.ch

La Ligue suisse contre le bruit soutient la loi sur le CO₂ et recommande, également du point de vue de la protection contre le bruit, d'accepter le projet du Conseil fédéral et de rejeter le référendum du lobby pétrolier et automobile. La Ligue suisse contre le bruit s'est donc ralliée au comité en faveur de la loi sur le CO₂.

Moins fort, moins vite

La Ligue suisse contre le bruit s'engage pour la protection de la santé de la population et des espaces vitaux ainsi que la protection du climat. Elle est d'avis que la loi sur le CO₂ constitue une étape importante dans la bonne direction même si la Suisse devra prendre des mesures supplémentaires afin de stopper rapidement et efficacement le réchauffement climatique. La présente loi apporte des améliorations notables dans le domaine de la mobilité en faveur de la protection contre le bruit. Si les aéroports et les routes engendrent moins de bruit, le risque des habitants des alentours de devenir malade ou de mourir à cause d'une exposition constante au bruit va également diminuer.

Le bruit de la route est le problème le plus conséquent dans le pays.

L'augmentation des taxes des importateurs de voitures sur la moyenne des émissions de CO₂ prévue pour les nouveaux véhicules permet enfin de stopper la tendance actuelle et incompréhensible, qui consiste à construire des véhicules toujours plus lourds qui utilisent des énergies fossiles, et de promouvoir la mobilité électrique. Les véhicules électriques sont à peine audibles lorsqu'ils circulent à une vitesse de 30 km/h. Ceci à condition que la Confédération limite, de manière efficace, le bruit artificiel de ces véhicules qui sera obligatoire dès juillet 2021.

Les véhicules petits et légers favorisent la protection contre le bruit puisque le bruit dominant des pneus à partir de 30km/h dépend du poids du véhicule et de la largeur des pneus – également pour les véhicules électriques.

La loi sur le CO₂ va introduire une taxe sur les billets d'avion ainsi qu'une taxe pour les vols privés et d'affaires. En outre, les trajets en train de nuit seront favorisés. Ainsi, un court voyage à destination de Paris ou de Berlin pour une virée shopping se fera, à l'avenir, moins en avion qui cumule bruit et CO₂ mais plus en train – qui devra naturellement être silencieux.

[[2300 chiffres environ]]

Restez informés de notre pétition actuelle «stop aux frimeurs au volant sur nos routes». Merci!